



## Partage des biens pour personne pacsé

Par **MIO24**, le **24/05/2018** à **07:09**

bonjour ,  
ma fille qui est pacsé va se séparer , il ont acheté une maison a 50 % chacun et payé tous les travaux aussi a 50% , son ami a réalisé tous les travaux lui meme hormis les fenetres et la porte qui a été réalisé par un artisan ; elle a beaucoup participé en l'aidant comme elle pouvait . il vont vendre la maison et celui ci voudrait que sur la plue value qu'il y aura que lui ait 70% et elle 30 % car il a passé beaucoup de temps a tous les travaux , est que si cela arrive au tribunal (elle ne le souhaite pas du tout ) peux t'il avoir gain de cause et reclamer une part plus importante  
en vous remerciant de vos conseils  
cordialement et grand merci

Par **cocotte1003**, le **24/05/2018** à **07:39**

Bonjour, chacun participe comme il peut aux taches du ménage. Votre fille a fait la cuisine, le ménage..... pendant que son ami faisait les travaux. En conséquence seul le titre de propriété compte, cordialement

Par **MIO24**, le **24/05/2018** à **08:27**

merci pour votre réponse , bonne journée  
cordialement